

SANTÉ

societe.union@sonapresse.com

CNTS : la banque de sang et ses difficultés

Rudy HOMBENET
Libreville/Gabon

UNE transfusion sanguine est une opération consistant à injecter, par perfusion intraveineuse, du sang ou des dérivés sanguins. En effet, c'est un geste qui sauve des milliers de vies chaque jour, en dépit de ses nombreuses interprétations. Aujourd'hui, la possibilité de recevoir une transfusion de sang, qu'elle soit sécurisée ou non, varie énormément d'un pays à l'autre, pour des raisons diverses. De la collecte à la diffusion, celle-ci obéit à des règles auxquelles doit se conformer le Centre national de transfusion sanguine (CNTS). Seulement, en l'absence d'un cadre juridique bien défini, le CNTS, pour le cas du Gabon, peine à mettre en place un véritable cadre de travail en fonction des besoins des demandeurs. "Nous avons sorti, au niveau du ministère de la Santé, des directives nationales sur l'utilisation du sang en pratique clinique et une directive sur le circuit du sang à l'intérieur du pays, la collecte et la distribution du sang reste sous la responsabilité des centres hospitaliers régionaux (CHR), parce que les banques de sang sont des services de CHR et sont logées dans ces centres", explique le directeur général de cette structure, Dr Olivier Pelegrin Rébienot. En effet, depuis sa création en 1982, le CNTS, n'ayant pas de décret, a du mal à déployer ses activités à l'intérieur du pays.

de transfusion sanguine nécessite quelques améliorations, notamment du fait du manque de réactifs et de la faiblesse de la formation du personnel. En tant que tutelle technique, nous allons déployer, cette année, des équipes pour la formation, notamment

sur la réalisation des groupes sanguins et sur les tests de vérification", promet-il. D'un point de vue qualitatif, le directeur général du CNTS précise que les poches transfusées "sont correctes, même s'il reste quelques améliorations à apporter". Compte tenu de la forte demande dans les grandes villes, il serait nécessaire, selon le Dr Pelegrin-Rébienot, qu'il y

ait une unité régionale dans ces localités. Il va falloir créer une unité pour approvisionner la province de l'Ogooué-Lolo et le



Dr. Olivier Rébienot-Pellegrin, directeur général du Centre national de transfusion sanguine (CNTS).

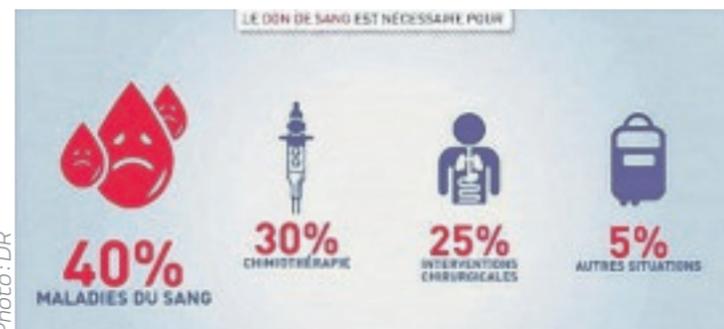
Haut-Ogooué. Cette unité devra récolter les poches partout et faire le test à un seul endroit. Ce qui permettra de standardiser les mé-

thodes et d'augmenter le niveau de sécurité. Le responsable du CNTS entend faire la même chose dans la province de l'Ogooué-Maritime.

Poches de sang : gare à la mauvaise prescription médicale et à la conservation !

R.H.A
Libreville/Gabon

IL y a souvent des dérives dans la prescription des poches de sang. "Nous en rencontrons des cas tous les jours", déplore le directeur général du Centre national de transfusion sanguine (CNTS), Dr Olivier Rébienot-Pellegrin. "85% des poches que nous distribuons par an ici vont dans les structures sanitaires publiques. Or, dans ces structures publiques, ces poches de sang sont souvent mal conservées. À titre d'exemple, il n'y a pas longtemps, nous avons retiré près de 500 poches dans tous les CHU de la capitale", déplore le responsable du CNTS. Ajoutant que "ce que nous constatons, c'est que d'un point de vue de la perception dans le système



85% des poches distribuées par le CNTS vont dans les structures sanitaires publiques.

de santé, les hôpitaux n'ont pas de banques de sang, à l'exception de celles ouvertes au CHU mère-enfant Jeanne Ebori et au CHU d'Owendo. Normalement, une banque de sang est un service d'un hôpital, et chaque structure sanitaire devrait en disposer et gérer les transfusions au gré des besoins de l'établissement. Nous sommes un gros-

siste chargé d'approvisionner. Comme ces hôpitaux n'ont pas de banques, les poches sont conservées dans les services. Mais ce stockage ne répond pas aux normes applicables pour les produits sanguins labiles", explique le responsable du CNTS. Avec l'accord du ministre de la Santé, l'équipe du CNTS a fort heureusement saisi "ces poches

en mauvaise conservation au sein des établissements publics et privé concernés".

Ce gâchis - pourtant évitable - est le fait "des médecins qui prescrivent deux, voire trois poches parfois pour des interventions et qui, finalement, ne transfusent qu'une seule. À la fin, ces poches se gaspillent ou sont attribuées à un autre malade sans qu'on n'en soit informé". Et de rappeler, à ce propos, qu'avant toute transfusion, des tests de comptabilité sont effectués sur le malade.

Comment sanctionner sans décret ? Une situation qui ne permet pas au CNTS "d'avoir des missions de police sanitaire" comme il se devrait. Il revient donc à la tutelle de sanctionner ce type de gâchis qui prive d'autres malades dans le besoin du précieux liquide.